

Public

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit dans le cadre de travaux urgents soit en tant que conducteurs d'engins ou suiveurs, titulaires ou non des CACES® suivants :

- Engin de chantiers (R482M)
- Grues (R483)
- Charriots automoteurs de manutention (R489)
- nacelle (R486)
- Pompe et tapis à béton

Prérequis

- Carte d'identité à jour pour l'examen.
- Maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée et Tarif

- 1 jour ➤
- 135 HT

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- En langue française
- Apports de contenus, mises en situation
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- CARTE AIPR
- Une attestation de formation sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation
- Livret pédagogique AIPR

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Objectifs généraux

Permettre aux participants :

- Appliquer la règle des 1 mètre devant les affleurants
- Rechercher en sécurité les réseaux et branchements en fonction des informations disponibles
- Arrêter les travaux si la position du branchement / réseau n'est pas comme attendue
- Connaître la règle des 4A

Les plus de la formation

- Des moyens matériels performants et innovants
- Une formation individualisée alternant théorie et pratique
- Remise d'un livret AIPR
- Infrastructures et moyens matériels permettant de reproduire les conditions réelles de travail



Mode d'évaluation des acquis

Théorique

- Questionnaire à choix multiples QCM

Validation

- Attestation fin formation après avoir suivi la totalité de la formation

Agrément

- Organisme agréé pour l'AIPR

Modalité d'accès et de suivi

- Nos dates de sessions sont disponibles sur notre site internet ou en nous contactant par mail ou par téléphone, aux coordonnées disponibles sur ce document
- Dans le cadre d'une prise en charge partielle ou totale par le CPF (Compte personnel de formation), le délai d'instruction légal est de 14 jours avant le début de la session. En cas de financement par un OPCO, le délai est variable et propre à l'OPCO
- En cas d'autofinancement, le délai d'instruction est ramené à 24 heures.
- Nous pouvons également vous proposer des dates adaptées à vos impératifs, n'hésitez pas à nous contacter

Lieu

Dans vos locaux (intra) ou dans nos locaux :
1 rue des Goulottes
71210 MONTCHANIN

Effectif

➤ Minimum 4 personnes jusqu'à 8 personnes

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

➤ Notre centre est adapté pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Accès aux personnes à mobilité réduite. Quelque soit le handicap, Forpro Conseil vous accompagne dans vos démarches de formations.

Notre référent handicap: Vincent LUCAS

Nous contacter

www.forproconseil.fr

03-85-80-01-74

06-66-14-75-30

07-68-91-80-12

SAS FORPRO CONSEIL

1 rue des Goulottes

71210 MONTCHANIN

contact@forpro-conseil.fr

Siret : 87961234900016

Déclaration d'activité enregistré sous le
numéro : 27710288871

Qualiopi certificat B00107



Programme et contenu des compétences socles

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
- Les principaux documents
- Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Repérer les réseaux sur plan

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accident.
- La règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

Débouchés et suivi de parcours

L'obtention de l'AIPR vous permettra de travailler à proximité des réseaux, notamment dans le domaine du BTP.